

TAUX DE RENDEMENT RÉEL SUR L'AVOIR PROPRES

TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR PROPRE –ANNÉE 2003

1 **Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées (en milliers de \$)**

2

3	Base de tarification réelle (voir HQD – 2, Document 10)	8 207 451 \$
4	X Portion Avoir propre de la structure de capital ¹	<u>35 %</u>
5	Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées	<u>2 872 608 \$</u>

6

7 **Rendement réel sur l'avoir propre**

8	Perte nette activités réglementées aux états financiers	
9	conciliés (milliers \$)	(105 400)
10	(voir HQD- 2 Document 1)	
11	Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées	÷ <u>2 872 608</u>
12	Rendement réel sur l'avoir propre	-3,67 %

13

14

15

16

17

¹ Dans sa décision D-2003-93 rendue le 21 mai 2003, la Régie a reconnu 35% de capitaux propres et 65 % de capitaux empruntés dans la structure du capital présumée du Distributeur.